

**Nombre de Conseillers** : en exercice /\_10\_/ présents /\_09\_/ votants /09/

L'an deux mil seize, le 02 novembre le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 20 octobre, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

**PRESENTS** : Mmes Annick JACQUET, Sandra COMBY, Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean Pierre DURAND Olivier ROCHE, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

**Absents** : Yvette DEVAUD

**SECRETAIRE** : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence. IL remercie aussi Bernard LABORIE pour la qualité de l'animateur de la soirée champignons. Il demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Prise d'une délibération sur le Droit de Prémption Urbain.

Cette demande est accordée à l'unanimité.

#### **1/Délibération sur le Droit de Prémption Urbain.**

Le Maire annonce que le Conseil Départemental prépare le projet d'aménagement des Gorges de l'Auvézère pour un coût d'environ 400 000 € comprenant la construction de 2 passerelles (l'une en amont du Saut Ruban, l'autre en aval) implantées sur des terrains appartenant ou qui appartiendront à la commune, l'aménagement de cheminements pour rejoindre ces passerelles et les Forges de SAVIGNAC, la mise en place de points d'observation etc... Il ajoute que tous les propriétaires concernés ont déjà signé des conventions avec la Mairie mais que pour pérenniser le financement du Conseil Départemental, au cas où certains propriétaires ou usufruitiers viendraient à vendre leurs parcelles et dénonceraient de fait la convention, il faut que la mairie soit prioritaire pour cet achat. La loi le permet à condition que le Conseil Municipal prenne une délibération de DROIT de PREEMPTION URBAIN sur toutes les parcelles qui intéressent la commune. Le Maire montre les parcelles sur la carte et propose que la commune puisse exercer son droit de préemption sur les parcelles BI 82, BI74, BI65, BI64, BI63, BK148, BK37, BK136, BK135, BE25, BE22, BE20, BE1, BE186.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **2/Préparation du LOTO du 5 novembre.**

L'ensemble des Conseillers se partagent les tâches à accomplir. Sandra COMBY, Pascal GERAUD et Guy BOUCHAUD fourniront gratuitement des pommes et des noix, tous les autres Conseillers fourniront les crêpes.

#### **3/Préparation de la cérémonie du 11 novembre.**

Le Maire rappelle que cette cérémonie est aussi l'occasion pour les enfants de venir visiter le Verger de l'Avenir. Il propose d'organiser à cette occasion le partage de la récolte de fruits. L'ensemble des Conseillers accepte cette proposition et chaque enfant se verra remettre un sac vert rempli de pommes et de noix fournies gratuitement par Sandra COMBY, Pascal GERAUD et Guy BOUCHAUD.

#### **4/Délibération sur les nouveaux tarifs du Cantou.**

Le Maire annonce que la Cantou vient de recevoir l'agrément « 3 épis des Gîtes de France » et qu'il convient d'inclure les charges dans le prix de location. Il présente l'étude

réalisée par le secrétariat qui montre qu'il convient d'augmenter les prix. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité le tableau présenté.

#### **5/Projet de mise en place de panneaux d'informations communales dans tous les hameaux.**

Le Maire rappelle que lors du premier mandat l'équipe s'était engagée à mettre en place des panneaux d'informations communales dans tous les hameaux. Il présente un modèle de panneau possible. Un long débat s'instaure sur la forme de ces panneaux, les dimensions, le contenu etc... Il est donc décidé que chaque Conseiller devra pour le prochain conseil fournir un projet de panneau propre à son hameau.

#### **6/ Enquête publique concernant le projet d'extension et d'exploitation de la carrière.**

Le Maire informe le Conseil des préoccupations du Commissaire Enquêteur concernant le changement d'assiette du chemin rural et explique qu'il faut trouver une solution juridique pour à la fois préserver les intérêts de la commune et ceux de la SARL COULAS qui ne peut pas se permettre d'attendre encore longtemps l'autorisation d'extension.

Après un long débat sur la solution à trouver le Conseil accepte à l'unanimité le dépôt de la demande d'autorisation d'extension déposée par la SARL COULAS, il accepte aussi à l'unanimité le déplacement d'assiette du chemin rural qui mène à La Quintinie et précise qu'il accepte que l'ouverture du nouveau chemin puisse se faire lorsque l'assise du chemin actuel risquera d'être affectée par l'extraction des matériaux. Il ajoute d'autre part que l'exploitant devra prendre à sa charge tous les frais relatifs à la création et à l'ouverture de ce nouveau chemin rural.

#### **7/Etude des nouveaux devis concernant l'extension du hangar municipal.**

Le Maire présente un nouveau devis établi par l'entreprise PAULY concernant les travaux VRD pour un montant de 3640 € HT. Ce devis est accepté à l'unanimité.

Le Maire présente ensuite 2 nouveaux devis concernant la construction du bâtiment. C'est le devis de l'entreprise GOUDY ( présenté par Pascal GERAUD) qui l'emporte à l'unanimité pour un montant de 16 701 € HT.

Le Conseil donne mandat au Maire pour débiter les travaux en février 2017 et réceptionner le bâtiment le 08 mai 2017.

#### **8/ Point sur les travaux en cours.**

Le Maire dresse le bilan de tous les travaux de voirie effectués en 2016 et annonce que le plan prévu est entièrement accompli avec quelques suppléments à La Cote, La Rouye et dans le Bourg.

Il annonce que les prochains travaux consisteront en la mise en place des conteneurs semi-enterrés au Verger de l'Avenir, à la réfection du clocher .

Les membres du Conseil demandent d'inclure la route des Bichets dans le programme de voirie 2017.

Il fait le point sur les futurs travaux acceptés et réalisés par le SDE 24 en 2017 : Installation d'une borne électrique au pont de SAINT-MESMIN, renforcement de la ligne qui dessert le moulin, réfection de la ligne électrique qui dessert le Tournier du Breuil, renforcement de la ligne Chez Bobas, le Belleu, les Chaumettes.

#### **9/ Ouverture du chemin rural aux Pagnons.**

Le Maire fait part des difficultés rencontrées pour rouvrir ce chemin rural. Les membres du Conseil lui donnent mandat pour prendre les mesures réglementaires pour rouvrir ce chemin sur une largeur de 3 mètres, faire déplacer les clôtures implantées dans l'assiette du chemin et couper tous les arbres et arbustes qui ont poussé sur le chemin et sur les bas-côtés afin que ce chemin soit opérationnel au printemps.

**Divers..**

Bernard LABORIE fait le point de la réunion qu'il a eue avec le SPANC et annonce une hausse de la redevance « contrôle de l'assainissement » De 72 € pour chaque contrôle effectué tous les 6 ans cette taxe passera à 109 €.pour les contrôles avec avis favorable sans réserves qui seront effectués tous les 9 ans ou tous les 6 ans pour les contrôles ayant un avis avec réserves.

Annick JACQUET fait le compte rendu de la réunion qu'elle a eue avec Yvette DEVAUD au SIAS d'Excideuil. Elle annonce que les travaux de restauration des toitures vont enfin être réalisés, que toutes les maisons sont occupées et que le taux de remplissage du restaurant est bon.

Olivier ROCHE annonce que lors de la prochaine réunion il proposera un projet d'installation de bac souple anti-incendie à Charoncle.

Sandra COMBY annonce qu'elle a acheté les cadeaux de Noël pour les enfants.

Le Maire rappelle que l'animateur « La Clef du Bonheur » fera chanter les enfants qui seront maquillés par Julia TOUILLET.

Annick JACQUET annonce qu'elle achètera les cadeaux des Aînés chez Bijou.

Valérie LEYMARIE sera chargée de préparer la crèche qui comportera pour la première fois des personnages anciens retrouvés dans les archives communales et restaurés par Mme VERBON de Linard.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est terminée à 00h15.  
Le Maire Guy BOUCHAUD